

ANTEA

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES EN EAU

PROGRAMME D'APPLICATION
DE LA REFORME (PAR)

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



**PROGRAMME D'APPLICATION DE LA REFORME
DU SYSTEME DE GESTION DES INFRASTRUCTURES
HYDRAULIQUES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
EN MILIEUX RURAL ET SEMI URBAIN**

RAPPORT MENSUEL

Du 1^{er} au 31 MAI 2009

Financement : Agence Française de Développement



<http://www.reforme-aep.org>

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	4
1 -	PRESTATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE.....	5
2.1.	ACTIONS D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION.....	5
	<i>2.1.1. Mise en place, reconnaissance et formation des AUE</i>	<i>5</i>
	2.1.1.1. Mise en place des AUE	5
	2.1.1.2. Reconnaissance des AUE.....	5
	2.1.1.3. Formations des AUE	6
	<i>2.1.2. Accompagnement des communes pour la mise en application de la Réforme</i>	<i>11</i>
	2.1.2.1. Recouvrement de la ligne budgétaire pour le suivi des PMH.....	11
	2.1.2.3 Le paiement régulier du service de l'eau par les usagers.....	13 ¹⁴
	2.1.2.4. Signature du contrat de suivi et d'entretien avec un (ou des) maintenancier(s).....	13
	2.1.2.5. Signature des conventions de délégation de gestion des PMH avec les AUE à actualiser	16 ¹⁵
	2.1.2.6. Formation des élus	17 ¹⁶
	2.1.3.1. Formation des maintenanciers	21 ²⁰
2.2.	TRAVAUX.....	23²²
	<i>2.2.1. Les travaux d'hydraulique villageoise</i>	<i>23²²</i>
	2.2.1.1. Marché nouveaux forages Lot 1 : Entreprise Forafrique	23 ²²
	2.2.1.2. Marché nouveaux forages Lot 2 : Entreprise Foramat.....	24 ²³
	2.2.1.3. Marché 290 réhabilitations et avenant : Entreprise Diacfa	24 ²³
	2.2.1.4. Marché fourniture et pose de 100 PMH avec réalisation de margelles : Entreprise Diacfa	25 ²⁴
	2.2.1.5. Marchés réalisation de 100 superstructures.....	26 ²⁵
	2.2.1.5.1. Lot 1 Entreprise BEETSH (50 superstructures)	26 ²⁵
	2.2.1.5.2. Lot 2 Entreprise SANA'S PRODUCTION (50 superstructures)	26 ²⁵
	2.2.2.1. Marché Vergnet Hydro/Faso Hydro (lot 1)	30 ²⁹
	2.2.2.1. Marché Vergnet Hydro/Faso Hydro (lot 1)	30 ²⁹
	2.2.2.2. Marché PPI (lot 2).....	31 ³⁰
	2.2.2.3. Réunions de chantier	32 ³¹
	2.2.2.4. Mise en affermage des centres AEPS réalisés ou réhabilités.....	32 ³¹
	<i>2.3.1. Documents élaborés par le Programme entre le 1^{er} et le 30 avril 2009</i>	<i>33³²</i>
	<i>2.3.2. Suivi post projet du programme</i>	<i>33³²</i>
	<i>2.3.3. Prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre sur marché de gré à gré</i>	<i>33³²</i>
2 -	RESSOURCES HUMAINES DU MAITRE D'ŒUVRE.....	34³³
3 -	SUIVI FINANCIER.....	34³³

ANNEXES

- Annexe 1 : Bilan de la mise en place et de la reconnaissance des AUE
- Annexe 2 : Recouvrement des lignes budgétaires communales pour l'entretien et la maintenance des PMH
- Annexe 3 : Bilan du recouvrement de la redevance par village pour les communes des provinces de la Gnagna, du Soum et de l'Oudalan
- Annexe 4 : Tableaux sur le remboursement aux AUE des trop-perçus par le Programme dans les 5 provinces de la Réforme
- Annexe 5 : Comptes rendus des réunions de chantier AEPS de Kaya et de Dori

1. Introduction

Ce présent rapport d'activités mensuel fait l'état de l'avancement de l'exécution physique du Programme au cours du mois de mars 2009

Les principaux événements/réunions qui ont marqué le mois de mars 2009 (du 1^{er} au 31 mars 2009) sont les suivants :

- Fin des prestations de formation des AUE de BERD/ Sahel Consult
- Le 30 mars 2009 réunion technique de suivi des travaux d'AEPS
- Le 02 avril 2009 : réunion de chantier AEPS à Dori (lot 1)
- Le 03 avril 2009 : réunion de chantier AEPS à Kaya (lot 2)
- Fin de la 3^{ème} session de formation des élus locaux ;
- Tenue de la 2^{ème} session de formation des maintenanciers de l'Oudalan

Les activités menées par le Programme au cours de ce mois étaient relatives à :

Pour les animations :

- La poursuite de l'appui aux communes pour la mise en application de la Réforme avec la tenue de la troisième session de formation des élus dans les provinces du Séno et de l'Oudalan ;
- Suivi du recouvrement des redevances et de la mise en œuvre de la première tournée de suivi des maintenanciers ;
- Bilan global de la formation des AUE
- Le suivi du rapatriement des contributions sur Ouagadougou, la poursuite des derniers remboursements des AUE, le rapatriement des soldes des comptes du PAR sur le compte ouvert à la Caisse Populaire de Cissin.

Pour les travaux :

- La poursuite et la fin des travaux AEPS,
- La réception provisoire de tous les sites à l'exception de celui de KORSIMORO
- La signature des contrats d'affermage,
- La mise en service des systèmes du lot n°1 et d'une partie du lot n°2

Pour le Programme :

- la préparation d'un avenant à la convention de financement pour une réaffectation budgétaire consécutive au comité de pilotage du 16 décembre 2008,
- La procédure en cours pour l'attribution par gré à gré du marché de suivi post projet ;
- La procédure en cours pour l'approbation du principe d'attribution par gré à gré d'une prolongation de mission du Maître d'Œuvre ;

1 - Prestations du Maître d'œuvre

2.1. Actions d'Information, de Formation et de Communication

2.1.1. Mise en place, reconnaissance et formation des AUE

2.1.1.1. Mise en place des AUE

Les animations dans les villages pour la mise en place des AUE se sont terminées fin juillet 2008 (fin de la présence des animateurs sur le terrain). 982 AUE avaient été mises en place au 31 décembre 2008. Seules 6 AUE n'avaient pas pu être mises en place dans les provinces de l'Oudalan et du Séno.

Province	Commune	Village
Oudalan	Tin Akoff	Itamgom
Oudalan	Gorom Gorom	Péta-Barabé
Oudalan	Gorom Gorom	Dambouguel
Oudalan	Déou	Déou Centre
Oudalan	Markoye	Tokabangou
Séno	Bani	Goundéré

Durant le mois de mars 2009, les AUE de Déou centre et de Itamgom dans la commune de Tin Akoff ont été créées et sont en cours de reconnaissance au niveau de l'Administration Territoriale. Dans le village de Dambouguel de la commune de Gorom Gorom, le maire et les élus locaux sont en voie de résoudre le problème.

Par contre dans le village de Férel de la commune de Gorom Gorom, deux AUE avaient été mises en place et reconnues par l'Administration Territoriale. Pour faire cesser les querelles dans ce village, le maire a demandé au Haut Commissariat de retirer leur reconnaissance et de les dissoudre. En attendant la résolution du problème, le maire a confié la gestion des PMH à un groupement féminin.

Fin mars avril, la situation des villages qui n'ont pas mis en place leur AUE est la suivante :

Province	Commune	Village
Oudalan	Gorom Gorom	Péta-Barabé
Oudalan	Gorom Gorom	Dambouguel
Oudalan	Gorom Gorom	Férel
Oudalan	Markoye	Tokabangou
Séno	Bani	Goundéré

2.1.1.2. Reconnaissance des AUE

Fin avril 2009, 917 AUE sont reconnues (soit 93 % des AUE).

Dans le Yagha,

- Mansila : 12 dossiers de reconnaissance qui étaient à la Préfecture ont été transmis au Haut Commissariat en février ; les récépissés de reconnaissance ne sont toujours pas établis. Il y a un problème de paiement de timbres que le maire s'est engagé à résoudre.
- Les dossiers de Sebba, qui étaient en instance au Haut Commissariat, ont été traités et transmis aux AUE ;

Il reste donc 12 dossiers en instance dans la province du Yagha.

Dans la Gnagna, 14 dossiers sur les 15 qui étaient en instance au Haut Commissariat ont été traités. **Il ne reste qu'une seule AUE non reconnue (AUE de Bourgou dans la commune de Manni).**

Dans le Soum, toutes les AUE sont reconnues ;

Dans l'Oudalan : le programme a pu faire le point sur la reconnaissance des AUE :

- Dans la commune de Tin Akoff, 2 AUE ont obtenu leur récépissé de reconnaissance.
- 7 AUE n'ont pas leur récépissé de reconnaissance dans la province : 3 dans la commune d'Oursi, 2 dans la commune de Markoye et 2 dans la communes de Tin Akoff.

Dans le Séno, la situation est moins lisible

- Dans la commune de Dori, les dossiers ne sont pas tous parvenus à la mairie et au Haut Commissariat.
- Dans la commune de Bani, 5 AUE ne sont pas reconnues ;
- Dans la commune de Seytenga, il y a des contradictions dans les informations données par les acteurs impliqués dans le processus de reconnaissance (mairie, préfet et Haut Commissariat) sur la situation des dossiers et leur localisation. Seulement 13 AUE sur les 27 constituées ont leur récépissé de reconnaissance.
- Dans la commune de Sempelga, 5 AUE sur les 9 ont obtenu leur récépissé de reconnaissance.

Il est nécessaire de faire le déplacement aux Hauts Commissariats de Dori et de Gorom Gorom dans les provinces de l'Oudalan et du Séno pour faire un dernier point sur la reconnaissance des AUE. Il est très probable que certains dossiers devront encore être traités durant le suivi post-projet.

Provinces	Nombre d'AUE créées	Nbre d'AUE reconnues	%	Observations
Gnagna	306	306	100	
Soum	194	194	100	
Yagha	123	111	90	12 dossiers de la commune de Mansila sont encore en instance au niveau du Haut Commissariat
Oudalan	155	149	96	4 dossiers sont encore au niveau des communes de Oursi et Tin Akoff 2 dossiers sont au niveau des villages dans la commune de Markoye
Séno	182	159	74	Il y a encore des dossiers de demande de reconnaissance à traiter dans les mairies, les préfectures ou au Haut Commissariat pour les communes de Dori, Bani, Sempelga et Seytenga

Cf. Bilan de la mise en place et de la reconnaissance des AUE en annexe 1.

2.1.1.3. Formations des AUE

Après 13 mois (entre avril 2007 et mai 2008) de procédure pour recruter les prestataires chargés de la formation des AUE (*cf. détails dans le rapport mensuel de mai 2008*), l'ordre de service avait été donné aux prestataires pour un démarrage des activités le 1^{er} juillet 2008.

Tableau : Personnel des prestataires chargés de la formation des AUE

PRESTATAIRES	PROVINCE	NOMBRE ANIMATEURS	AUTRE PERSONNEL
SOS SAHEL	Soum	4	1 coordonnateur, 2 superviseurs,
BERD/ SAHEL CONSULT	Séno	5	1 coordonnateur, 2 superviseurs
	Oudalan	4	
ERHA	Yagha	3	1 chef de mission, 2 superviseurs, 1 comptable
	Gnagna	7	

Tableau : Rappel des différentes sessions de formation des AUE

Session	Contenu de la formation	Dates
1 (3 jours)	Convention de délégation de gestion des PMH commune/AUE Protocole de collaboration AUE/gestionnaire Prix de l'eau	« Opération relais » entre février et avril 2008, Octobre/novembre 2008
2 (3 jours)	Outils de gestion du service de l'eau (cahier du gestionnaire, cahier de recettes du trésorier, journal des recettes et dépenses)	Décembre 2008/ janvier 2009
3 (3 jours)	Gestion organisationnelle des AUE Environnement institutionnel des AUE	Janvier/février 2009

Déroulement des formations :

Préparation/organisation des formations :

La première mission des prestataires fut d'élaborer le manuel de la deuxième session de formation des AUE, le manuel de la première session ayant déjà été élaboré par ANTEA afin d'assurer les sessions « relais ». Chaque prestataire avait remis une version provisoire du manuel de la deuxième session de formation des AUE, entre le 4 et le 7 aout 2008.

Les activités des prestataires ont été suspendues, par ordres de service, entre le 1^{er} et le 31 aout 2008 inclus.

Les prestataires ont remis en septembre 2008 leurs propositions pour le manuel de la troisième session de formation des AUE.

ANTEA, en septembre 2008, avait synthétisé l'ensemble des propositions de manuel pour la deuxième session de formation des AUE en une version unique. Cette proposition avait été soumise aux prestataires pour validation début octobre 2008. Le manuel de la deuxième session de formation des AUE a été finalisé au cours du mois de novembre 2008.

Deux sessions de formation des formateurs se sont tenues respectivement du 6 au 10 octobre et du 20 au 33 novembre 2008. Ces formations de formateurs ont été assurées par la consultante qui a élaboré le premier manuel de formation des AUE (avant mise en œuvre des sessions relais de formation des AUE). L'AFD avait donné son ANO sur le budget de la formation, par lettre du 03 octobre 2008.

Les participants aux deux sessions de formation des formateurs furent les suivants :

Tableau : Participants à la formation des formateurs pour la première et la deuxième session de formation des AUE

	Nombre d'animateurs présents	Autres personnes
--	------------------------------	------------------

SOS Sahel	4	2 superviseurs, 1 coordonnateur
SAHEL CONSULT/BERD	11 (2 en réserve)	2 superviseurs, 1 coordonnateur
ERHA	10	2 superviseurs, 1 coordonnateur

Le manuel pour la troisième session de formation des AUE a été finalisé par ANTEA début janvier 2009 afin d'y inclure les dernières informations à communiquer aux AUE sur leur reconnaissance, les signatures des conventions, les ouvertures des comptes AUE dans les IMF, les modalités du remboursement des contributions à l'investissement de certaines AUE etc...

Bilan de la formation des AUE au 31 mars 2009:

En rappel

La première session de formation des AUE s'est déroulée selon le calendrier suivant :

- SOS Sahel dans le Soum du 19 octobre au 7 novembre 2008 ;
- ERH-A dans le Yagha et la Gnagna du 21 octobre au 12 novembre 2008 ;
- BERD/ Sahel Consult dans le Séno et l'Oudalan du 24 octobre au 19 novembre 2008

La deuxième session :

- SOS Sahel dans le Soum du 27 novembre au 22 décembre 2008 ;
- ERH-A dans la Gnagna et la Yagha ont démarré le 1 décembre et ont terminé le 29 décembre 2008
- Le groupement BERD-Sahel Consult qui intervient dans le Séno et l'Oudalan n'a démarré les actions de formation que le 17 décembre après une mise en demeure par le Programme et a terminé le 17 janvier 2009.

La troisième session de formation des formateurs a été réalisée du 21 au 23 janvier avec les participants suivants :

	Nombre d'animateurs présents	Autres personnes
SOS Sahel	4	2 superviseurs, 1 coordonnateur
SAHEL CONSULT/BERD	9	2 superviseurs, 1 coordonnateur
ERHA	11	2 superviseurs, 1 coordonnateur et un cadre de ERH-A comme observateur

Le bilan de l'exécution de la troisième session de formation

SOS SAHEL

SOS SAHEL a commencé les actions de formation pour la 3^{ème} session dès le 27 janvier et a terminé le 22 février 2009.

Le bilan global de l'intervention de l'ONG est le suivant :

Synthèse de la formation dans le SOUM au 28 février 2008									
Communes	1ère session			2ème session			3ème session		
	Nbre de grpes	Nbre d'AU E	Coût de la formation en Fcfa	Nbre de grpes	Nbre d'AUE	Coût de la formation en Fcfa	Nbre de grpes	Nbre d'AUE	Coût de la formation en Fcfa
Tongomayel	3	25	1127700	4	37	1662500	4	35	1620500
Djibo	2	20	858700	3	29	1299400	3	29	1325750
Arbinda	4	40	1859900	5	48	2382200	5	48	2383200
Pobé Mangao	1	10	442200	2	15	722400	2	15	716100

ANTEA

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

Baraboulé	2	18	728100	3	22	985600	3	22	980300
Kelbo	1	6	297000	1	10	426000	1	10	454400
Nassoumbou	1	5	246000	1	9	434400	1	9	419400
Koutougou	1	6	342200	2	16	780900	2	16	791700
Diguel	0	0	0	1	7	330900	1	7	319600
Total	15	130	5901800	22	193	9024300	22	191	9010950
Frais de virement			140000			230000			278000
Frais de transport des justificatifs			23000						
Total/session	1ère session		6064800	2ème session		9254300	3ème session		9288950
Total Général			24608050						

L'ONG a remis son rapport final de la formation et a reversé le trop-perçu pour le financement de la gestion des actions de formation.

Bilan financier du marché de SOS Sahel au 31 mars 2009

SOS SAHEL		
Décomptes	Période	Montant HT
1	Octobre /novembre 08	7 000 000
2	Novembre/ décembre 08	8 800 000
3	Janvier/février 09	9 450 000
Montant décomptes		25 250 000
Montant du marché HT/HD		25 650 000
Solde sur marché		400000
Taux d'exécution		98%

ERH-A

ERH-A a commencé les actions de formation dans le Yagha et dans la Gnagna le 27 janvier et a terminé le 24 février 2009.

Le bilan global de l'intervention du bureau d'études est le suivant

Synthèse de la formation dans LA GNAGNA fin février 2009									
Communes	1ère session			2ème session			3ème session		
	Nbre de grpes	Nbre AUE	Coût de la formation en Fcfa	Nbre de grpes	Nbre AUE	Coût de la formation en Fcfa	Nbre de grpes	Nbre AUE	Coût de la formation en Fcfa
Bogandé	3	32	1483250	5	47	2169000	6	47	2211000
Bilanga	6	59	2900100	7	71	3450150	8	71	3496000
Thion	2	18	811650	3	28	1244500	3	28	1 228 500
Coalla	3	27	1338750	4	38	1757950	4	38	1 768 950
Liptougou	2	19	894500	2	24	1158000	3	24	1184750
Manni	4	39	1913150	5	54	2621650	6	54	2704850
Piéla	3	34	1540400	4	44	1996900	5	44	2 099 500
Sous total	23	228	10881800	30	306	14398150	35	306	14693550
Synthèse de la formation dans LE YAGHA fin février 2009									
Titabé	1	9	444 100	2	13	600500	2	12	572 500

ANTEA

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

Sebba	3	20	922500	3	25	1155000	3	25	1155000
Bondoré	3	15	692700	2	20	933000	3	20	964 500
Mansila	4	30	1435500	4	36	1645500	4	36	1 647 000
Tankougouna dié	1	8	421500	1	14	583000	2	14	666000
Solhan	1	11	475000	2	16	742500	2	16	746100
Sous total	13	93	4391300	14	124	5659500	16	123	5751100
Total/ session	36	321	15273100	44	430	20057650	51	429	20444650
Frais de virement			474400			482600			616800
Frais de transport des justificatifs			38500			57500			46000
Total général	1ère session		15786000	2ème session		20597750	3ème session		21107450
Total général pour la gestion des actions						57491200			

Bilan financier du marché ERH-A au 30 avril 2009

ERH-A		
Décomptes	Période	Montant HT
1	oct-08	4 860 000
2	nov-08	3 950 000
3	déc-08	3 496 000
4	Mars 09	8 352 000
Montant décomptes		20 658 000
Montant du marché HT/HD		20 958 000
Solde sur marché		300 000
Taux d'exécution		99%

Groupement BERD – SAHEL CONSULT fin mars 2009

Ce groupement a terminé les actions de formation pour la 2^{ème} session le 17 janvier 2009. Fin janvier, il n'avait pas encore engagé les actions pour la 3^{ème} session. Il a démarré les actions de formation le 7 février dans l'Oudalan et le 12 février dans le Séno après une mise en demeure envoyée par le Programme.

Fin février, le groupement BERD- Sahel Consult n'avait pas terminé les actions de formation dans le Séno et l'Oudalan. Sur demande du Programme, il a communiqué une nouvelle programmation qui prévoyait la fin de son intervention le 16 mars 2009. Il a finalement terminé les actions de formation avec retard par rapport à sa programmation soit le 31 mars 2009.

| Les pièces justificatives de la formation sont parvenues au programme fin avril 2009.

Synthèse de la formation dans l'OU DALAN fin avril 2009			
Communes	1ère session	2ème session	3ème session

	Nbre de groupes	Nbre d'AUE	Coût de la formation en Fcfa	Nbre de groupes	Nbre d'AUE	Coût de la formation en Fcfa	Nbre de groupes	Nbre d'AUE	Coût de la formation en Fcfa
Oursi	2	16	720000	2	21	936000	3	21	951000
Markoye	2	20	808500	3	25	1091900	3	26	1147200
Tin Akoff	1	11	559500	2	15	710500	3	16	805500
Déou	1	8	379500	2	13	607500	2	13	592500
Gorom Gorom	8	72	2913600	8	75	3216500	9	77	3271750
Sous total	14	127	5381100	17	149	6562400	20	153	6767950
Synthèse de la formation dans le SENO fin avril 2009									
Bani	5	45	1740725	6	58	2463350	8	59	2489650
Seytenga	2	29	1056525	3	27	1142900	3	27	1173300
Gorgadji	1	11	323100	2	16	692100	2	16	700200
Dori	7	62	2639700	8	79	3570100	10	77	3479350
Falagountou	1	9	367150	1	13	614100	1	13	582000
Sampelga	1	5	189925	1	9	316200	1	9	319200
Sous total	17	161	6317125	21	202	8798750	25	201	8743700
Total /session	31	288	11698225	38	351	15361150	45	354	15511650
Frais de virement			325300			339600			506800
Frais de transport des justificatifs			57900			47600			35500
Total général			12081425			15748350			16053950
Total général pour la gestion des actions				43883725					

Bilan financier du marché du groupement fin mai 09

BERD/SAHEL CONSULT		
Décomptes	Période	Montant HT
1	oct-08	4 950 000
2	nov-08	6 850 000
3	déc-08	5 000 000
4	janv-09	4 500 000
5	Fév-09	6 250 000
6	Mai 09	6200 000
Montant décomptes		33 750 000
Montant du marché HT/HD		33 750 000
Solde sur marché		0
Taux d'exécution en %		100

[Le PV de réception définitive des prestations et le Décompte Général Définitif ont été remis à la maîtrise d'ouvrage. Le marché du groupement BERD Sahel Consult s'est terminé après la remise du trop perçu pour la gestion des actions de formation.](#)

Mis en forme : Police :11 pt

2.1.2. Accompagnement des communes pour la mise en application de la Réforme

2.1.2.1. Recouvrement de la ligne budgétaire pour le suivi des PMH

Pour préparer le lancement par les communes des bons de commandes pour la mise en œuvre de la première tournée de suivi des maintenanciers, le programme a procédé à une collecte village par village du recouvrement de la redevance due aux communes dans les provinces du Soum, du Yagha et de la Gnagna. Ce travail a permis d'avoir une situation plus exacte que celle plus globale qui prévalait. Le travail de suivi du recouvrement dans le détail a permis :

- De valider ou d'ajuster, en plus ou en moins, les montants globaux communiqués par les receveurs et les maires ;

- De constater que les données sur le nombre de PMH pour lesquelles les AUE doivent verser une redevance doivent encore être vérifiées et consolidées. Il y a des écarts parfois importants entre le nombre de PMH connu par la commune et les données sur l'état des lieux des PMH dans les villages qui sont issues de la première session de formation ;
- De clarifier quelles sont les PMH concernées par le paiement de la redevance et le suivi des maintenanciers : toutes les PMH en fonctionnement et les PMH momentanément en panne. Mais les informations disponibles ne permettent pas de différencier les PMH momentanément en panne de celles qui, en raison d'un manque d'eau ou de la mauvaise qualité de l'eau, ne sont pas utilisées et doivent être déclassées.

Fin avril 2009, un montant de 15 104000 Fcfa a été perçu par les communes au titre des redevances soit une augmentation de 3,5% par rapport au mois de mars (14 554 000 fcfa). Ces données n'ont pas été actualisées pour le Séno et l'Oudalan.

Cf. Recouvrement des lignes budgétaires communales pour l'entretien et la maintenance des PMH en annexe 2

Les informations recueillies permettent également de déterminer de manière plus précise quels sont les villages et les secteurs qui se sont acquittés d'un montant suffisant pour le lancement de la 1^{ère} tournée et de la 2^{ème} tournée de suivi.

Fin mars, 77% des villages des trois provinces dans lesquelles la collecte des données sur le recouvrement des redevances a été menée peuvent figurer dans la première tournée de suivi des maintenanciers. Cette situation reste quasiment inchangée en avril.

Cf. Versement par les villages des redevances/PMH pour le financement du suivi des maintenanciers en Annexe 3

La formation des élus devaient permettre de :

- Dans le Séno et l'Oudalan, de faire le point commune par commune du recouvrement de la redevance. Il a été convenu durant la formation (cf. infra p.16) que l'actualisation de la situation du recouvrement village par village sera faite par les comptables et les secrétaires généraux qui les communiqueront au Programme au début du mois de mai.
- Clarifier les procédures de versement de la redevance dans l'ensemble des communes.
 - Dans les communes urbaines (Djibo, Sebba, Dori, Gorom Gorom, Bogandé, le recouvrement de la redevance est directement assuré par les receveurs communaux mais AUE doivent passer par les comptables communaux qui leur délivrent un ordre de recette avant qu'ils effectuent leur versement à la perception. Ce circuit permet aux communes d'avoir une situation des taxes et redevances versées.
 - Dans les communes rurales : toutes les redevances sont payées directement à la commune mais l'enregistrement village par village des redevances versées n'est pas fait.

Fin avril, des contacts ont été pris avec les comptables et les secrétaires généraux des communes pour avoir la situation actualisée du recouvrement des redevances. Le travail est en cours et la situation ne sera disponible qu'au cours du mois de mai.

2.1.2.2 Le lancement de la tournée de suivi des maintenanciers par les communes :

- Dans le Yagha aucune commune n'a lancé la tournée de suivi des maintenanciers : le receveur des communes étant absent, elles attendent la mi-mai pour pouvoir la lancer la tournée de suivi.
- Dans l'Oudalan et le Séno : les comptables sont obligés de faire le point village par village du paiement de la redevance. Le lancement de la tournée de suivi des maintenanciers est conditionné à la clarification du paiement des redevances par les AUE.

- **Dans le Soum, 7 communes sur 9 ont lancé la première tournée de suivi des maintenanciers** (Arbinda, Djibo, Pobé Mangao, Tongomayel, Kelbo, Baraboulé et Koutougou) sans établir au préalable de bons de commande. Le chef de base du Soum doit au cours du mois de mai, régulariser la situation avec le receveur et le contrôleur financier et assurer le suivi du lancement de la tournée de suivi dans les communes de Diguel et de Nassoubou et le contrôle des rapports de suivi et des factures qui seront remis aux communes par les maintenanciers.
- **Dans la Gnagna**, toutes les communes ont lancé la première tournée de suivi des maintenanciers sur la base d'un ordre de commande. Le chef de base devra assurer le contrôle des rapports de suivi et des factures émises par les maintenanciers pour le suivi.

2.1.2.3 Le paiement régulier du service de l'eau par les usagers

Toutes les communes de la Gnagna, du Yagha, du Soum, du Séno et de l'Oudalan ont délibéré sur le prix de l'eau.

a. Délibérations sur le prix de l'eau aux ménages

Les communes ont fixé le prix de l'eau :

- soit par cotisation par ménage (par mois ou par an) ou par forage ;
- soit au volume (par seau, bidon, bassine, fut ou barrique) ;
- soit les deux.

Tableau : Bilan des délibérations communales sur le prix de l'eau aux ménages

	Par cotisation	Au volume
Prix minimum	Par ménage : 2 000 Fcfa/an Par forage : 75 000 Fcfa/an	Par seau : 5 Fcfa les 2 seaux de 15 l soit 166 Fcfa/m ³
		Par bidon : 5 Fcfa soit 250 Fcfa/m ³
		Par barrique : 50 Fcfa soit 250 Fcfa/m ³
Prix maximum	Par ménage : 3 600 Fcfa/an Par forage : 90 000 Fcfa/an	Par seau : 5 Fcfa soit 500 Fcfa/m ³
		Par bidon : 10 Fcfa soit 500 Fcfa/m ³
		Par barrique : 100 Fcfa soit 500 Fcfa/m ³

b. Les ajustements proposés par les AUE concernant les modalités de paiement et le prix de l'eau

La troisième session de formation a été l'occasion de communiquer aux communes les propositions faites par les AUE pour le paiement de l'eau. Ces propositions sont dans certains cas très éloignées des délibérations des conseils communaux. Dans les communes qui ont délibéré pour la vente au volume (Titabé, Pobé Mangao et Baraboulé), les AUE ont proposé des paiements de l'eau à la cotisation. D'une manière générale, les élus présents ont réaffirmé la nécessité pour les AUE de respecter les délibérations de la commune.

Conformément à la convention de délégation de gestion qu'elles ont signée avec les AUE, elles doivent réclamer et obtenir les bilans de gestion semestriels auprès des AUE. Un modèle simple de bilan de gestion a été remis aux AUE durant la deuxième session de formation.

2.1.2.4. Signature du contrat de suivi et d'entretien avec un (ou des) maintenancier(s)

Toutes les communes de la Gnagna, du Yagha, du Soum, du Séno et de l'Oudalan, à l'exception de la Commune de Tin Akoff, avaient signé un (ou des) contrat(s) avec un maintenancier en 2008.

A Tin Akoff, le recrutement des maintenanciers et la signature de leurs contrats ont été faits en mars 2009. Le programme n'a pas encore obtenu une copie des contrats. Les maintenanciers ont participé à

la troisième session de formation des maintenanciers qui a eu lieu en février. Ils ont également participé à la 2^{ème} session de formation qui s'est tenue fin du mois d'avril dans l'Oudalan.

Fin avril 2009, 53 contrats de suivi et d'entretien ont été signés dans la zone de concentration de la Réforme.

Tableau : quelques exemples de prix proposés par les maintenanciers et résultats après harmonisation

Rubriques	Prix proposés dans les offres financières	Prix dans les contrats après harmonisation
Prix de la tournée de suivi (en Fcfa par PMH et par visite)	De 2 000 à 5 850	De 3 000 à 4 000
Prix de la réparation hors sol (Fcfa)	De 2 500 à 7 500	De 3 000 à 5 000
Prix de la réparation sous sol < 10 tubes (Fcfa/tube)	De 500 à 1 750	De 600 à 1 000
Prix de la réparation sous sol > 10 tubes (Fcfa/tube)	De 750 à 2 250	De 750 à 1 600
Prix du transport (Fcfa/km)	De 30 à 150	De 50 à 100

Certains contrats demandent à être revus/précisés :

- A Dori, le barème des n'a pas été mentionné dans les contrats signé entre le commune et les maintenanciers. La commune a fixé le barème de la manière suivante :
 - prix de la tournée de suivi : 3000Fcfa/PMH/visite,
 - prix de la réparation hors sol : forfait de 3500Fcfa,
 - prix de la réparation sous sol jusqu'à 10 tubes : forfait de 9000Fcfa,
 - prix de la réparation sous sol > 10 tubes : forfait de 11000Fcfa,
 - prix du transport : 100Fcfa/km

Les contrats n'ont toujours pas été complétés par la commune. La formation des élus dans la province du Séno a permis de remettre cette question dans l'agenda de la commune. En mai, il faudra s'assurer que les contrats ont bien été complétés par la commune.

- A Markoye, la commune a recruté 3 maintenanciers qui proposaient des barèmes de prix différents pour la réparation hors sol. L'harmonisation est maintenant faite. Le barème des prix pour les 3 maintenanciers est le suivant :

Suivi d'une PMH/1suivi	3500/PMH/suivi
Prix au Km	100 F au Km
Prix de la réparation hors sol	5000 Fcfa
Prix de la réparation ss sol 10 tubes maximum	10 000 F
Prix de la réparation ss sol +10 tubes	15 000F

- Le nombre de PMH indiqué dans les contrats de suivi et d'entretien est indicatif est différent de celui qui figure dans la convention de délégation de gestion signée entre la commune et les AUE. Les communes sont informées sur la nécessité d'avoir à leur disposition un état des lieux précis du parc des PMH dans tous les villages. Il a été convenu avec les communes que la première tournée de suivi des maintenanciers devait permettre de faire un inventaire plus précis des PMH dans les villages avec des indications sur l'état des PMH (fonctionnelles, momentanément en panne ou alors à déclasser (manque d'eau, eau impropre à la consommation humaine ou alors irréparable et à réhabiliter). Cette liste actualiser devra également servir de base au calcul du montant de la redevance due par les AUE à la commune.

Sur la base des résultats de l'enquête sur la disponibilité, la qualité et les prix des pièces détachées, le programme est parvenu à la conclusion suivante : les différences de prix ou les difficultés rencontrées

par les maintenanciers sont révélateurs d'une réalité : il est difficile dans l'état actuel du marché et de l'offre de dégager des prix moyens pour les pièces détachées dont la qualité est garantie pour les PMH à tringle qui équipent la quasi-totalité des forages dans la zone de la réforme. **Il sera probablement nécessaire dans l'avenir de ne plus inclure dans les avis de demande de prix, les propositions de prix des pièces détachées pour les marques India, Diafa et ABI.** Les barèmes de prix sont par ailleurs absents des contrats avec les maintenanciers dans l'Oudalan et le Séno.

2.1.2.5. Signature des conventions de délégation de gestion des PMH avec les AUE à actualiser

La situation au 31 mars 2009 se présente comme suit

	Communes	Nbre d'AUE à mettre en place	Nbre d'AUE constituées	Nombre d'AUE ayant signé leur convention de délégation de gestion des PMH	Observations
GNAGNA	Bogandé	47	47	47	
	Bilanga	71	71	71	
	Liptougou	24	24	24	
	Manni	54	54	53	
	Thion	28	28	28	
	Piéla	44	44	44	
	Coalla	38	38	36	
	TOTAL	306	306	305	
%	100	100	99,9%		
YAGHA	Sebba	25	25	25	
	Bondoré	20	20	20	
	Mansila	35	35	35	
	Titabé	14	14	14	
	Solhan	16	16	16	
	Tankoungounadié	13	13	13	
	TOTAL	123	123	123	
%	100	100	100		
SOUM	Djibo	29	29	29	
	Kelbo	10	10	10	
	Nassoumbou	10	10	10	
	Pobé Mangao	15	15	15	
	Baraboulé	22	22	22	
	Koutougou	16	16	16	
	Diguel	7	7	7	
	Arbinda	48	48	48	
	Tongomayel	37	37	37	
	TOTAL	194	194	194	
%	100	100	100		
SENO	Dori	81	81	73	
	Gorgadji	16	16	16	
	Falagountou	13	13	12	
	Bani	59	58	56	
	Sampelga	9	9	9	
	Seytenga	27	27	27	
	TOTAL	205	204	193	
%	100	100	95		
OULDALAN	Gorom Gorom	81	77	77	
	Oursi	21	21	21	
	Tin Akof	17	17	16	
	Déou	14	14	6	
	Markoye	27	26	25	
	TOTAL	160	155	145	
	%	100	97	94	
TOTAL	988	982	955		
%	100	99	97		

Fin avril 2009, il y a encore 27 AUE constituées qui n'ont pas signé leur convention de délégation de gestion des PMH avec leur commune.

2.1.2.6. Formation des élus

En rappel, les élus des 33 communes de la zone de concentration du PAR ont déjà participé à deux sessions de formation. 3 élus par commune étaient conviés à ces sessions organisées à l'échelle provinciale: le maire, le président des affaires administratives et financières, le président de la commission environnement et développement local.

Tableau : Les différentes sessions de formation des élus

Session	Contenu de la formation	Dates
1 (3 jours)	Le Rôle des communes dans la maintenance et la gestion des PMH Convention de délégation de gestion commune/AUE Fixation du prix de l'eau Contrat de suivi et d'entretien commune/maintenancier	Séno : 25 au 27 juin 2007
		Soum : 26 au 28 juillet 2007
		Yagha : 05 au 07 juillet 2007
		Oudalan : 10 au 12 juillet 2007
		Gnagna : 16 au 18 juillet 2007
2 (2 jours)	Bilan de l'application de la Réforme Organisation de la signature des contrats de suivi et d'entretien commune/maintenancier Organisation de la signature des conventions commune/AUE	Séno : 09 et 10 juin 2008
		Soum : 22 et 23 mai 2008
		Yagha : 10 et 11 juin 2008
		Oudalan : 05 et 06 juin 2008
3 (2 jours)	Bilan de l'application de la Réforme : les acquis, les retards, les difficultés, la question des PMH des services, le suivi des relations contractuelles et les outils de suivi ; Le suivi post projet	Gnagna : 26 et 27 mars 2009
		Soum : 26 au 27 mars 2009
		Yagha : 26 au 27 mars 2009
		Séno : les 7 et 8 avril 2009
		Oudalan : les 9 et 10 avril 2009

La troisième et dernière session de formation des élus a eu lieu dans les Provinces de la Gnagna, du Soum et du Yagha fin mars 2009 et dans le Séno et l'Oudalan respectivement les 7 et 8 avril et les 9 et 10 avril 2009.

La formation s'est déroulée sur 2 jours ; l'animation a été assurée par les chefs de base d'ANTEA.

Le contenu de la formation

L'objectif de la formation était de faire le point avec les élus et leurs partenaires de l'Administration :

- De l'application de la Réforme : le décret de transfert de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'AEP ; le système de gestion des PMH et des AEPS tel que proposé par le Programme et son adoption dans la Programme National pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement (PNAEPA) etc...
- Le bilan de l'application de la Réforme dans les communes de la zone de concentration de la Réforme : les activités menées par le Programme et les communes pour l'application de la Réforme, des dispositions à prendre pour parfaire, suivre ou mettre en oeuvre :
 - o la mise en place du dispositif institutionnel dans les villages (création, reconnaissance des AUE et contractualisation de la gestion des PMH entre la commune et les AUE) ;
 - o le recrutement des maintenanciers, le financement du suivi des PMH de la commune et la mise en oeuvre de la première tournée de suivi ;
 - o le paiement régulier du service de l'eau par les usagers des PMH en conformité avec les délibérations des communes ; les nécessaires réajustements des délibérations ;
 - o Les travaux réalisés par le Programme, les contributions à l'investissement, le remboursement des trop-perçus aux AUE

Le Programme a conçu durant les mois de février et de mars un dossier bilan de l'application de la Réforme pour chaque commune (soit 33 dossiers) avec :

- Le bilan de l'animation :

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

- La création des AUE, les AUE en cours de création, les AUE reconnues et celles qui sont encore en cours de reconnaissance ;
- La signature des conventions de délégation de gestion entre les AUE et les communes ;
- Le bilan du financement du suivi des PMH dans les communes :
 - Les délibérations des communes concernant les lignes budgétaires pour le suivi du ou des maintenanciers,
 - le recouvrement des redevances ;
 - les villages qui se sont acquittés de leur redevance, les montants perçus et ceux pour qui le financement de la 1^{ère} et/ou 2^{ème} tournée de suivi est assuré ;
- Le paiement régulier du service de l'eau dans les villages :
 - Les délibérations sur le prix de l'eau,
 - les propositions des AUE ;
 - leur conformité par rapport à la délibération communale ;
- Le point sur le recrutement des maintenanciers,
 - la question du barème des prix, les villages et le parc attribué à chacun d'entre eux ;
- Les travaux réalisés et les constats par rapport aux travaux,
 - les contributions payées et celles qui sont encore dues au Programme,
 - les remboursements des trop perçus au titre des contributions,
 - Les taux actualisés de couverture des besoins en eau potable dans les villages de chaque commune ;

Le public cible de la formation

Pour les communes :

- les maires, les présidents des commissions affaires administratives et financières, les présidents des commissions environnement et développement local, les secrétaires généraux et les comptables des communes.

Pour l'administration

- les Directeurs provinciaux de l'agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques,
- Les Hauts Commissaires,
- Intervention des receveurs et des contrôleurs financiers des communes.

Bilan de la 3^{ème} session de formation des élus locaux

Bilan de la participation des élus et des services déconcentrés de l'Etat

Provinces	Communes	participants des communes							Total commune	Participants des services déconcentrés de l'Etat				
		Maire	Prés /CAAF	Prés/ CEDL	Sec. Gén.	Compt.	Autres	HC ou Sec. Gén.		DP	Préfets	Rece-veur	CF	
Gnagna	Coalla	1	1	0	1	0	2	5	1	2	0	1	1	
	Piéla	1	1	1	1	1	0	5						
	Manni	1	1	1	1	1	0	5						
	Thion	1	1	1	1	1	0	5						
	Bilanga	1	1	1	1	1	0	5						
	Liptougou	1	1	1	1	0	1	5						
	Bogandé	1	1	1	1	1	0	5						
Yagha	Bondoré	1	1	1	0	1	0	4	1	2	0	0	0	
	Sebba	1	1	1	1	1	0	5						
	Tankougounadié	1	1	1	1	1	0	5						
	Titabé	1	1	1	0	1	0	4						
	Solhan	1	1	1	1	1	0	5						
	Mansila	1	1	1	1	1	0	5						
Soum	Djibo	0	1	1	1	1	1	5	1	1	1	0	1	
	Diguél	1	1	1	0	1	1	5						
	Arbinda	1	1	1	1	1	0	5						
	Pobé Mangao	1	1	1	1	1	0	5						
	Tongomayel	1	1	1	1	1	0	5						
	Baraboulé	1	1	1	1	0	1	5						
	Nassoumbou	1	1	1	1	1	0	5						
	Kelbo	1	1	1	1	0	0	4						
	Koutougou	1	1	1	1	0	0	4						
Séno	Dori	1er Adj.		1	1	1	0	4			1	0	1	
	Bani	1er Adj.	1	1	1	1	0	5						
	Seytenga	2ème adj.	1	0	1	1		4						
	Sampelga	1er Adj.	1	1	1	1	0	5						
	Gorgadji	1	1	1	1	1	0	5						
	Falagountou	1er Adj.	1	1	1	1	0	5						
oudalan	Déou	1er Adj.	1	1	1	1	0	5	1	2	0	0	0	
	Oursi	2ème adj.	1	1	1	1	0	5						
	Markoye	2ème adj.	1	1	1	1	0	5						
	Gorom Gorom	2ème adj.	1	1	1	1	0	5						
	Tin Akoff	2ème adj.	0	1	1	1	0	4						
Totaux		32	31	31	30	28	6	158	4	7	6	1	3	

Bilan de la gestion financière de la 3^{ème} session de formation des élus locaux

Le budget prévisionnel est de la formation dans les cinq provinces est de 6 555 100 Fcfa. ANTEA a assuré la gestion financière de la formation sur la base d'un contrat de prestations de service passé avec la maîtrise d'ouvrage.

Disponible (chèque remis à ANTEA)								6 555 100
Provinces	Indemnités journalières et perdiems	Coûts du transport	Indemnités des services déconc. de l'Etat	Restauration	Papeterie et reproduction	Location de la salle	Frais d'envoi des fonds	Sous total
Yagha	560 000	118500	30000	200000	61000	30000	43000	1042500
Soum	810 000	213000	65000	275 000	85250	15000	43700	1506950
Gnagna	750 000	297 000	80 000	230000	68100	30000	43000	1498100
Oudalan	470 000	112000	40000	150 000	96750	20 000	28 800	917550
Séno	615 000	142 000	5000	192 500		40000	0	994500
Total général								5959600
Solde								595 500

Le bilan de la 3^{ème} session de formation des élus locaux

La 3^{ème} session de formation des élus locaux a eu lieu après la publication du décret de transfert aux communes des compétences et des ressources dans le domaine de l'AEP. Les maires de la Gnagna avaient signé avec le gouvernorat de la Région Est le protocole d'opérations qui clarifie le rôle des acteurs et qui donne la liste des ouvrages et des biens transférés avant la 3^e session de formation.

Dans la Région du Sahel, la signature par les maires du protocole d'opérations a eu lieu au début du mois d'avril en même temps que la 3^{ème} session de formation dans les provinces de l'Oudalan et du Séno. Le chevauchement des calendriers entre la signature des protocoles de transfert et la tenue de la 3^{ème} session de formation des élus explique que les communes ont été représentées par les 1^{ers} et 2^{èmes} adjoints. L'officialisation du transfert des compétences et des ressources dans le domaine des infrastructures d'AEPA a eu une incidence importante sur l'implication des élus locaux dans le bilan de l'application de la Réforme dans leur commune et levé les réticences ou les atermoiements de certaines communes qui avaient encore des doutes sur la légitimité et la pérennité des fonctions de maîtrise d'ouvrage que le programme attribuees.

Toutes les communes rurales ont maintenant un secrétaire général et un comptable. L'arrivée dans toutes les communes du personnel chargé de mettre en place une administration communale a eu un effet dynamisant sur la formation. Ce personnel a découvert la Réforme et il sera d'une grande utilité dans le suivi post-projet : les maires et les élus étant n'ont en général ni le temps, ni les compétences ni les outils pour assurer le suivi au jour le jour de l'application de la Réforme dans les communes.

Les bilans remis aux communes ont permis de faire le point sur l'application du programme et notamment sur les activités à achever : le processus de reconnaissance, la signature des conventions de délégation de gestion, le recouvrement des redevances et leur suivi, le lancement de la tournée de suivi des maintenanciers etc...

Les souhaits des participants pour le suivi post projet sont les suivants :

- Assister les communes dans le règlement des litiges avec les AUE et assurer le suivi des AUE ;

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

- Assurer le suivi des maintenanciers et l'assistance aux communes dans leurs rapports avec les maintenanciers ;
- Organiser des réunions d'échanges avec les acteurs au niveau communal : AUE, maintenanciers et élus ;
- Assurer la capitalisation des données pour toutes les communes.

Le financement du suivi post-projet ne permettra pas l'organisation de réunions de concertation entre les acteurs mais le superviseur régional devra être disponible pour répondre aux sollicitations des communes et pour les aider à résoudre les difficultés.

2.1.3. Accompagnement des artisans réparateurs

2.1.3.1. Formation des maintenanciers

En rappel, les maintenanciers des 33 communes de la zone de concentration du PAR avaient déjà participé à une première session de formation en juin et juillet 2007.

La deuxième session de formation des maintenanciers a été réalisée dans les provinces de la Gnagna et du Soum en juin 2008 et en octobre dans le Yagha et le Séno. Dans l'Oudalan, la 2^{ème} session devait se tenir du 27 au 30 octobre 2008 ; elle a dû être reportée pour des raisons de non disponibilité du formateur.

Troisième session de formation des maintenanciers :

La troisième session s'est déroulée sur 4 jours par le regroupement des maintenanciers ayant un contrat avec les communes et leurs assistants scolarisés dans les chefs lieux des cinq Provinces.

L'entreprise Diacfa matériaux s'est chargée de l'organisation de la formation avec l'appui des chefs de base d'ANTEA, de l'élaboration du module de formation et des supports de formation. Elle a fourni également des équipements soit 53 clés de levage spécifiques aux colonnes d'exhaure inox.

Bilan de la participation des maintenanciers à la 3^{ème} session

Provinces	Dates de la formation	Lieu	Nbre de pers.	Nbre de maintenanciers	dont alpha. ou scolarisés	Nbre d' assistants	dont alpha. ou scolarisés
Yagha	26 au 29 janvier	Sebba	8	4	2	4	6
Soum	1 au 4 février	Djibo	24	12	1	12	12
Oudalan	7 au 10 février	Gorom Gorom	22	11	7	11	10
Séno	13 au 16 février	Dori	27	14	4	13	12
Gnagna	19 au 22 février	Bogandé	26	13	5	13	13
Total			107	54	19	53	53

Le programme insiste depuis le démarrage de l'appui aux maintenanciers sur la nécessité pour ceux qui ne sont pas scolarisés de s'adjoindre un assistant scolarisé. Le message semble être passé : tous les assistants sont soit alphabétisés soit scolarisés. Cette nouvelle exigence a, selon le formateur de la DIACFA, permis de dynamiser la formation.

La restitution de l'enquête sur le prix, la disponibilité et la qualité des pièces détachées a eu lieu durant la quatrième demi-journée de la formation et a été assurée par les chefs de base d'ANTEA.

Nbre de vendeurs ayant participé à la restitution des résultats de l'enquête

Provinces	Yagha	Soum	Oudalan	Séno	Gnagna	Total
Nbre de vendeurs / province	1	2	2	8	2	15
Nbre vendeurs présents	1	2	2	3	2	10

Dans le Séno, sur 8 vendeurs de pièces détachées seuls 3 ont effectivement participé à la formation. Est-ce que l'information n'a pas été bien diffusée par la DIACFA ou est-ce que la vente des pièces détachées est une activité tellement marginale que ces commerçants n'ont pas jugé utile de se déplacer.

La gestion financière de la 3^{ème} session de formation des maintenanciers

Cette formation a été cofinancée par l'entreprise et le Programme. L'entreprise a pris en charge les coûts de location, du formateur, de restauration et de fournitures des participants et le Programme les coûts du transport, les indemnités journalières et les perdiems pour les nuitées.

Un budget prévisionnel a été communiqué à la maîtrise d'ouvrage d'un montant de 5442000 Fcfa. L'AFD a donné son ANO sur ce budget prévisionnel.

La Maîtrise d'Ouvrage a demandé à ANTEA s'assurer la gestion des fonds pour la prise en charge des participants.

Bilan financier de la prise en charge par le Programme de la 3 ^{ème} session de formation des maintenanciers					
Disponible (chèque remis à ANTEA)					5442000
Provinces	Coûts Indemnités journalières et nuitées	Coûts du transport (y compris vendeurs de pièces détachées)	Indemnités Direction provinciale	Coût de la participation des vendeurs de pièces détachées (y compris nuitées)	Sous total
Yagha	280 000	30000	20000	5000	335 000
Soum	900000	134 500	20000	10000	1 064 500
Oudalan	840000	121 500	20000	10000	991 500
Séno	1040000	98000	20000	20000	1 178 000
Gnana	1 000 000	124 000	20000	20000	1 164 000
Total prise en charge des participants					4 733 000
Frais d'envoi des fonds et des documents sur sites de formation					165 300
Total général					4 898 300
Solde sur disponible					543 700

Bilan de formation des maintenanciers :

Tableau : Bilan des différentes sessions de formation des maintenanciers

Session	Contenu de la formation	Dates
1 (3 jours)	Contrat de suivi et d'entretien commune/maintenancier Répondre à un avis de demande de prix Etablir un barème de prix	Séno : 21 au 23 juin 2007
		Soum : 25 au 27 juin 2007
		Yagha : 04 au 06 juillet 2007
		Oudalan : 09 au 11 juillet 2007
		Gnagna : 05 au 07 juillet 2007

2 (4 jours)	Tournée de suivi	Séno : 20 au 23 octobre 2008
	Diagnostic des pompes	Soum : 16 au 19 juin 2008
	Fiches de suivi des tournées de suivi et d'entretien	Yagha : 14 au 17 octobre 2008
	Compte rendu de visite	Oudalan : Fait en avril 2009
3 (5 jours)	Facturation	Gnagna : 9 au 12 juin 2008
	Bilan de l'activité des maintenanciers	Yagha : 26 au 29 janvier 2009
	Spécificités de la PMH India Inox	Soum : du 1 au 4 février 2009
	Perfectionnement technique sur le diagnostic des pannes	Oudalan : Prévu fin avril 2009
	Information des dépositaires sur la qualité des pièces détachées	Séno : 13 au 16 février 2009
Remise des équipements aux maintenanciers	Gnagna : 18 au 22 février 2009	

Dans l'Oudalan, la deuxième session de formation des maintenanciers sur la tournée de suivi n'avait pas été réalisée en octobre à la suite d'une démission du formateur. Cette session s'est déroulée entre le 20 et le 23 avril 2009 avec le public suivant :

Communes	Nbre de maintenanciers	Nbre d'assistants
Gorom Gorom	4	4
Déou	2	2
Markoye	3	3
Tin Akoff	2	2
Oursi	2	1
5 communes	13	12

Deux maintenanciers ont participé à la formation n'avaient pas de contrat avec les communes : 1 dans la commune de Gorom Gorom avec son assistant et 1 dans la commune d'Oursi portant ainsi à 25 au lieu de 22 le nombre de participants.

La formation a été organisée par la Direction Provinciale du MAHRH qui en a également assuré la gestion financière. La formation a été assurée par un formateur assisté par un chef de base d'ANTEA.

Cette dernière formation met fin aux 3 sessions de formation des maintenanciers.

2.2. Travaux

2.2.1. Les travaux d'hydraulique villageoise

2.2.1.1. Marché nouveaux forages Lot 1 : Entreprise Forafrique

L'entreprise a terminé les travaux de forage du lot n° 1 en novembre 2008. Ils se résument à 38 forages positifs pour 30 forages négatifs correspondant à un taux de succès de 56 %.

Tableau : Bilan final du marché FORAFRIQUE

FORAFRIQUE LOT1			
PROVINCE	POSITIFS	NEGATIFS	TAUX
BAM	1		100%
UDALAN	3	3	50%
SENO	13	13	50%
SOUM	21	14	60%
Total	38	30	56%

Pour ce marché, restent à programmer les réceptions définitives ouvrant droit à la main levée du cautionnement correspondant.

2.2.1.2. Marché nouveaux forages Lot 2 : Entreprise Foramat

L'entreprise a terminé les travaux de forage du lot n° 2 en mai 2008. Ils se résument à 46 forages positifs pour 30 forages négatifs correspondant à un taux de succès de 60,5 %.

Tableau : Bilan du marché FORAMAT

FORAGES	FORAGES POSITIFS	FORAGES NEGATIFS
Total	46	30
Taux	60,5%	39,5%

Le taux d'exécution physique de ce marché s'établit donc à 92 % pour un objectif de 50 forages positifs et pour une exécution financière de 99,6 %.

Les travaux ont été réalisés dans les délais (fin du délai le 22 mars 2008).

Pour ce marché, une première tranche de 28 forages positif, tous les forages négatifs et une partie des pompes a fait l'objet d'une réception définitive ouvrant droit pour l'entreprise à une première tranche de remboursement de retenue de garantie, l'entreprise n'ayant pas cautionné à hauteur de 10 % son marché .

Pour le solde de son remboursement de retenue de garantie, à défaut d'une réception définitive, il sera demandé à l'entreprise de cautionner à 100% le montant de la retenue remboursé.

2.2.1.3. Marché 290 réhabilitations et avenant : Entreprise Diacfa

Les travaux correspondant à ce marché sont terminés et il reste à programmer les réceptions définitives ouvrant droit à la main levée du cautionnement.

Pour ce marché de 290 réhabilitations, le taux d'avancement opérationnel final est de (par rapport au marché y compris avenant) :

- 154 % pour les diagnostics (terminé) ;
- 106 % pour la réhabilitation des superstructures (terminé) ;
- 102 % pour la réhabilitation des pompes (terminé).

Sur ce marché, les travaux sont terminés. Le solde a été consacré aux prestations annexes équipement des maintenanciers communaux avec un jeu de clé de levage spécial colonne inox selon la répartition suivante :

- Fourniture de 18 jeux de clés de levage colonne inox équivalents à 69 kits villageois selon la répartition suivante :
 - o Séno 14
 - o Yagha 4

L'ensemble du marché a été réceptionné provisoirement le 13 mars 2009.

A fin mars 2009, le bilan financier de ce marché est le suivant :

Tableau : Récapitulatif des décomptes bruts du marché DIACFA 290 réhabilitations: situation finale

DECOMPTE	PERIODE	SITUATION	MONTANT FCFA HTHD
1	mai	payé	26 149 638
2	juin	payé	9 637 254

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

3	janv-08	payé	30 983 695
4	févr-08	payé	60 092 321
5	mars-08	payé	56 976 188
6	mars-08	payé	56 081 580
7	avr-08	payé	74 415 760
8	mai-08	payé	100 172 576
9	juin-08	payé	32 308 975
10	oct-08	payé	23 260 386
11	déc-08	payé	9 791 875
12	mars-09	visé	2 238 195
TOTAL DECOMPTES BRUTS			482 108 442
MONTANT DU MARCHE INITIAL			449 959 450
MONTANT AVENANT			32 166 800
MONTANT TOTAL MARCHE YC AVENANT			482 126 250
SOLDE SUR MARCHE			17 808
EXECUTION			100,00%

2.2.1.4. Marché fourniture et pose de 100 PMH avec réalisation de margelles : Entreprise Diacfa

Les travaux correspondant à ce marché sont terminés et il reste à programmer les réceptions définitives ouvrant droit à la main levée du cautionnement.

Le bilan opérationnel de ce marché est donc de 112 pompes fournies et posées soit 112% de l'objectif.

A noter que 28 pompes neuves ont été installées sur des ouvrages existants faute d'ouvrages neufs disponibles. Ces 28 pompes sont donc à considérer comme de la réhabilitation.

Le bilan final des pompes réhabilitées devient donc le suivant en cumulant les pompes réhabilitées au titre de ce marché (28) à celles réhabilitées au titre du marché de réhabilitations (317):

PROVINCE	REHABILITATIONS DE POMPES
GNAGNA	62
UDALAN	32
SENO	70
SOUM	71
YAGHA	110
TOTAL	345

Le marché de DIACFA s'est terminé par les prestations annexes :

- Formation des Artisans réparateurs intégrée au troisième module des maintenanciers du Programme. Au total 108 maintenanciers ont bénéficié de la formation selon la répartition suivante :

Province	Date de la formation	nombre d'AR formés
GNAGNA	19 / 22 février 2009	27
SOUM	2 / 4 février 2009	24
SENO	13 / 16 février 2009	27
UDALAN	7 / 10 février 2009	22
YAGHA	26 / 29 janvier 2009	8

- Fourniture de 35 jeux de clés de levage colonne inox :
 - o Gnagna13
 - o Soum 12
 - o Oudalan 10

L'ensemble du marché a été réceptionné provisoirement le 13 mars 2009.

Le bilan financier final du marché est le suivant :

Tableau : Récapitulatif des décomptes bruts du marché DIACFA 100 PMH situation finale :

DECOMPTE	PERIODE	SITUATION	MONTANT FCFA HTHD
1	févr-08	payé	22 729 481
2	mars-08	payé	18 413 768
3	avr-08	payé	22 211 581
4	mai-08	payé	45 343 375
5	juin-08	payé	6 360 025
6	déc-08	payé	29 411 519
7	mars-09	visé	4 898 950
TOTAL DECOMPTE BRUTS			149 368 699
MONTANT DU MARCHE			149 454 800
SOLDE SUR MARCHE			86 101
EXECUTION			99,94%

2.2.1.5. Marchés réalisation de 100 superstructures

2.2.1.5.1. Lot 1 Entreprise BEETSH (50 superstructures)

Marché terminé à réceptionner définitivement pour remboursement de la retenue de garantie avant la DLVF.

Faute de réception définitive avant cette date, il sera demandé à l'entreprise de cautionner le montant de la retenue de garantie à hauteur de 100% ouvrant droit à facturation de la retenue exercée sur les décomptes.

Le Programme est toujours dans l'attente de confirmation de BEESTSH de la reprise d'un aménagement dont la dégradation lui avait été notifiée en décembre 08.

2.2.1.5.2. Lot 2 Entreprise SANA'S PRODUCTION (50 superstructures)

Marché terminé à réceptionner définitivement pour effectuer le remboursement de la retenue de garantie avant la DLVF.

Faute de réception définitive avant cette date, il sera demandé à l'entreprise de cautionner le montant de la retenue de garantie à hauteur de 100% ouvrant droit à facturation de la retenue exercée sur les décomptes.

Le bilan financier final des travaux d'hydraulique villageoise s'établit ainsi :

MARCHE	MONTANT MARCHES	TOTAL DECOMPTES	TAUX D'EXECUTION
FORAFRIQUE	345 669 000	345 602 500	99,98%
FORAMAT	189 955 000	189 184 800	99,59%
DIACFA 100 PMH	149 454 800	149 368 699	99,94%
DIACFA REHAB	482 126 250	482 108 442	100,00%
SANAS	32 375 000	32 375 000	100,00%
BEESTH	34 560 000	34 560 000	100,00%
TOTAL	1 234 140 050	1 233 199 441	99,92%

2.2.1.6. Contribution financière pour les travaux d'hydraulique villageoise

Le Programme a procédé au remboursement des contributions financières à l'investissement « trop perçues » dans les provinces du Séno et de l'Oudalan. Les sessions de remboursement ont eu lieu aux dates suivantes :

Province du Séno :

Commune	Date du remboursement	Montant remboursé
Seytenga	26 mai 2008	1 255 000 F cfa
Dori	27 mai 2008	1 100 000 F cfa
Bani	28 mai 2008	1 150 000 F cfa
Gorgadji	29 mai 2008	1 492 500 F cfa

En novembre 2008, le PAR a ouvert à la caisse populaire de Ouagadougou Cissin un compte au nom du Programme d'Application de la Réforme au visa du Chef de Programme et délégation de signature au Chef de mission de la Maîtrise d'œuvre ANTEA.

En décembre 2008, ANTEA, titulaire des comptes de dépôts dans les différents comptes en région a demandé par écrit le rapatriement des fonds sur ce compte centralisé de la Caisse Populaire de Cissin, déduction faite des montants trop-perçus devant être remboursés aux AUE et déduction faite des frais de virement.

Pour les AUE, au titre des contributions pour les ouvrages d'hydraulique villageoise (neufs et réhabilitations), les demandes de rapatriement ont été les suivantes :

PROVINCE	ETABLISSEMENT	IMPLANTATION	MONTANT	DATE DEMANDE
SOUM	COOPCEC	DJIBO	7 948 700	15-déc-08
SENO	CAISSE POPULAIRE	DORI	4 156 500	15-déc-08
	CAISSE POPULAIRE	SEYTENGA	774 400	15-déc-08
	CAISSE POPULAIRE	GORGADJI	766 600	15-déc-08
	CAISSE POPULAIRE	FALAGOUNTOU	188 500	15-déc-08
YAGHA	CAISSE POPULAIRE	SEBBA	8 595 700	15-déc-08
OUDALAN	UCEC	GOROM	1 663 500	15-déc-08
	UCEC	OURSI	213 900	pas de

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

				courrier
	UCEC	DEOU	62 700	pas de courrier
	UCEC	MARKOYE	117 200	15-déc-08
GNAGNA	CAISSE POPULAIRE	BOGANDE	2 906 500	17-déc-08
	CAISSE POPULAIRE	MANI	1 175 300	17-déc-08
	CAISSE POPULAIRE	PIELA	2 708 600	17-déc-08

Soit donc un total de 31 278 100 FCFA (à déduire les frais de virement)

Tous ces comptes sont restés ouverts le temps de recevoir les dernières contributions et le temps de rembourser les trop-perçus. Seuls les comptes CP Gorgadji et les comptes AEPS ont été clôturés.

En janvier, février et mars, il a été procédé aux ordres de virement des montants trop perçus sur les comptes des AUE déjà ouverts. Ils concernent les comptes ouverts dans les Provinces de la Gnagna, du Séno, de l'Oudalan et du Yagha.

- Dans la Gnagna, 81 ordres de virements de compte à compte qui ont été donnés aux Caisses Populaires de Piéla, Mani et Bogandé. Une procuration a été donnée en février pour déposer deux remboursements sur des comptes BACB Bogande. Les derniers remboursements devaient être faits en avril, en espèces, à l'occasion de la clôture des comptes de Mani, Bogandé et Piéla, avec retrait des soldes en espèces pour éviter la longue procédure de virement. En avril, 4 remboursements ont pu être faits pour un montant de 300000 Fcfa. Il reste encore 6 remboursements à faire. Les comptes de Mani et de Piéla ont été clos. La clôture du compte de Bogandé sera faite à la suite des derniers remboursements.
- Dans le Yagha, 29 ordres de virement de compte à compte ont été remis en janvier à la Caisse Populaire de Sebba. Le chef de base du Yagha a reçu procuration pour retirer en espèces le montant des remboursements de 14 villages à déposer sur leurs comptes dans les Caisses Populaires de Mansila et de Sampelga. Faute de personnel disponible à la Caisse Populaire de Sampelga, le dépôt sur les comptes n'a pas pu être fait. En avril 2009, tous les remboursements ont été faits en espèces dans la commune de Sampelga. Il ne reste dans le Yagha qu'une seule AUE à rembourser pour un montant de 5 000 FCFA (Bondoré), Compte tenu de la distance à parcourir et du faible montant du remboursement, l'AUE de Bondoré ne s'est pas déplacée. Il a été procédé à la clôture du compte de Sebba par le transfert du solde sur le compte du Programme ouvert à la Caisse Populaire de Cissin.
- Dans l'Oudalan et le Séno, il restait un certain nombre d'AUE qui n'ont pas pu être remboursées en espèces en juin 2008,
 - Dans le Séno, ce sont 19 ordres de virement de compte à compte qui ont été donné aux Caisses Populaires de Dori, Gorgadji et Seytenga. Il ne restait à rembourser en espèces qu'une seule AUE dans la commune de Dori (secteur 8) qui au moment du remboursement n'a pas pu produire son reçu de versement. Il est très probable qu'il y avait une erreur dans la situation des versements tenue par le Programme.
 - Il a été procédé à la clôture des comptes de Dori, et de Seytenga et au transfert des soldes sur le compte du Programme ouvert à la Caisse Populaire de Cissin. Le compte de Falagountou avait déjà été clôturé par la Caisse.
 -
 - Dans l'Oudalan, 9 ordres de virements ont été communiqués en janvier aux Unions des Caisses d'Epargne et de Crédit de Déou, Oursi et Gorom Gorom. Il restait 3 remboursements à Gorom, 4 à Tin Akof et 4 à Markoye. En mars 2009, une procuration a été faite au Chef de Base ANTEA du Soum pour un montant total de 1238 000 FCfa pour

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

rembourser à Gorom Gorom les 11 AUE qui restaient à rembourser. Les soldes (moins les frais de compte) de Déou et Qursi ont été virés sur le compte principal de Gorom.

- Le bilan des remboursements en espèces faits en mars et avril dans l'Oudalan est le suivant : 7 AUE ont été remboursées pour un montant de 1 030 000 Fcfa. Il reste à rembourser 4 AUE qui ne se sont pas déplacées ou qui n'ont pas pu produire leur reçu. Le programme doit également rembourser l'AUE du village d'Arrel dans la commune de Gorom Gorom qui a produit un reçu de versement de contribution de 200 000 Fcfa non comptabilisés initialement par le Programme.
- Il est encore nécessaire de rembourser les AUE qui n'ont pu l'être et de clôturer les comptes de Markoye et de Gorom Gorom. Ces dernières opérations auront lieu en mai.
- Dans le Soum : toutes les contributions des AUE sont centralisées au niveau de la Coopec de Djibo alors que les AUE ont ouverts des comptes dans des institutions de micro-finance locales ce qui rend pratiquement impossible le remboursement par virement de compte à compte. Le chef de base bénéficie d'une procuration lui permettant de rembourser par ordre de paiement les montants trop-perçus par le Programme aux présidents des AUE. Fin avril 2009, 62 AUE sont été remboursées. Tous les remboursements sont effectués. Certaines AUE ont produit des reçus dont les montants étaient inférieurs aux prévisions de remboursements faites par le programme. Le solde entre les prévisions de remboursement du PAR et les remboursements effectués est de 108 000 Fcfa. Le solde du compte PAR à la Coopec de Djibo devra être retiré en espèces en mai pour éviter la longue procédure de transfert sur le compte du PAR à la Caisse Populaire de Cissin.

Cf Le détail de ces ordres de virement de compte à compte et des remboursements en annexe 4

Au titre des contributions AEPS, les demandes de rapatriement sont les suivantes (dans le cas des AEPS, il a été demandé la clôture du compte):

ETABLISSEMENT	PROVINCE	LOCALISATION DU COMPTE	CENTRE AEPS CONCERNE	DATE DEMANDE	MONTANT
UCEC	OUDALAN	MARKOYE	MARKOYE	15-déc-08	389 000
RCPB	SANMATENGA	KORSIMORO	KORSIMORO	15-déc-08	1 500 000
URC BAM	BAM	ROUKO	YLOU	15-déc-08	300 000
URC BAM	BAM	KONGOUSSI	SABCE	15-déc-08	1 000 000
URC BAM	BAM	TIKARE	ROLLO	15-déc-08	1 100 000
RCPB	YAGHA	MANSILA	MANSILA	28- janv-09	1 198 230
RCPB	YAGHA	SEBBA	TITABE	15-déc-08	300 000
RCPB	SENO	GORGADJI	GORGADJI	15-déc-08	800 000
COOPEC	SOUM	ARBINDA	GASSELIKI	15-déc-08	800 000
RCPB	SANMATENGA	PISSILA	PISSILA	15-déc-08	1 100 000
RCPB	NAMENTENGA	TOUGOURI	YALGO	15-déc-08	1 000 000
RCPB	GNAGNA	PIELA	BILANGA / B YANGA	15-déc-08	1 000 000
RCPB	SENO	SEYTENGA	SEYTENGA	15-déc-08	955 950

Soit donc un total de 11 443 180 FCFA (à déduire les frais de virement et de clôture des comptes).

Le montant total des contributions attendu sur le compte de Cissin est donc estimé à environ 43 000000 FCFA pour le financement du post projet compte tenu des frais financiers, de certaines contributions que le Programme reste à percevoir et compte tenu des remboursements restant à faire.

A fin mars le solde du compte de Cissin avait été crédité des montants suivants :

MONTANTS RECUS en Fcfa	ORIGINE	DATE	OBS
3 593 560	RCPN KAYA	30-déc.-08	Pissila 1 100 000

Programme d'application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain - Rapport mensuel mai 2009

			Korsimoro 1 500 000
			Yalgo 1 000 000
2 906 500	RCPB KOUPELA	12-févr-09	HV BOGANDE
1 175 300	RCPB KOUPELA	12-févr-09	HV MANI
1 000 000	RCPB KOUPELA	12-févr-09	AEPS BILANGA + BILANGA YANGA
2 708 600	RCPB KOUPELA	28-févr-09	HV PIELA
8 865 000	RCPB DORI	01-avr-09	AEPS TITABE + HV SEBBA
1 707 850	RCPB DORI	01-avr-09	AEPS + HV SEYTENGA
185 000	RCPB DORI	01-avr-09	HV FALAGOUNTOU
1 527 000	RCPB DORI	01-avr-09	HV + AEPS GORGADJI
1 173 200	RCPB DORI	01-avr-09	AEPS MANSILA
4 156 500	RCPB DORI	01-avr-09	HV DORI
11 441 200	URC BAM	03-avr-09	HV SOUM + AEPS SABCE, GASSELIKI, ROLLO, YLOU

Soit donc un montant total disponible à fin mars de : 40 439 710 FCFA qui assure d'ores et déjà le financement du post projet.

En avril, les demandes de rapatriement des soldes sur le compte de Cissin ont été adressées aux Caisses Populaires de Dori, Seytenga et Sebba pour un montant total de 1364 400Fcf déduction non faite des frais de virement et de clôture.

En mai 2009, seront retirés en espèces les soldes de la Caisse populaire de Bogandé dans la Gnagna ; ils seront déposés sur le compte du PAR à Cissin. Les soldes des comptes à la Coopec de Djibo et à l'UCEC de Gorom seront retirés en espèces et déposés sur le compte de Cissin.

Tous les comptes seront clôturés fin mai - début juin et un montant d'environ 45 000 0000 de Fcfa devrait être disponible sur le compte de Cissin.

2.2.2. Marchés relatifs aux AEPS

2.2.2.1. Marché Vergnet Hydro/Faso Hydro (lot 1)

A fin avril 2009, la situation opérationnelle de ce marché était la suivante :

2.2.2.1. Marché Vergnet Hydro/Faso Hydro (lot 1)

A fin avril 2009, la situation opérationnelle de ce marché était la suivante :

SITE	MARKOYE	MANSILA	GASSELIKI	SEYTENGA	GORGADJI	YALGO	TITABE
TRAVAUX	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé
MISE EN SERVICE	29 avril 09	29 avril 09	29 avril 09	29 avril 09	29 avril 09	29 avril 09	29 avril 09
RECEPTION PROVISoire	30 avril 09	28 avril 09	29 avril 09	28 avril 09	29 avril 09	30 avril 09	28 avril 09
VISA CONTRAT	1er Mai 09	1er Mai 09	1er Mai 09	1er Mai 09	1er Mai 09	1er Mai 09	1er Mai 09

Les sites ont fait l'objet d'une pré réception provisoire partielle assortie de nombreuses réserves touchant principalement les finitions de génie civil et d'hydraulique ne remettant cependant pas en cause le bon fonctionnement des installations.

Il a été demandé à l'entreprise de procéder rapidement à ces corrections et compléments.

Situation financière du lot n° 1

DECOMPTE	PERIODE	SITUATION	MONTANT BRUT HT
1	déc-08	payé	42 960 419
2	janv-09	payé	87 678 226
3	févr-09	visé	87 082 678
4	mars-09	visé	146 627 715
5	avr-09	visé	170 805 009
6	mai-09	en attente visa av n°1	36 802 356
TOTAL DECOMPTE			571 956 402
MONTANT DU MARCHE INITIAL			559 842 116
AVENANT N°1			34 856 740
TOTAL			594 698 856
SOLDE SUR MARCHE YC AVENANT N°1			22 742 454
EXECUTION			96,18%

Le tableau ci dessus prend en compte l'avenant au marché en attendant sa signature, l'entreprise ayant d'ores et déjà réalisé les travaux prévus dans cette augmentation de marché. Il anticipe également le décompte de mai, la totalité des travaux ayant été réellement réalisés et réceptionnés en avril.

Il apparaît une moins value finale de plus de 22 millions de FCFA qui pourrait être utilisée dans le cadre du marché pour des travaux complémentaires. Le Programme et l'entreprise entameront en mai une discussion sur le sujet pour autant que ces travaux complémentaires puissent être réalisés et réceptionnés avant mi juin 2009.

A noter la longueur des procédures d'examen et de validation des décomptes, ainsi que celle du visa de l'avenant n°1 introduit en janvier 2009.

2.2.2.2. Marché PPI (lot 2)

La situation opérationnelle à fin mars était la suivante :

SITE	YLOU	SABCE	ROLLO	PISSILA	KORSIMORO	BILANGA YANGA	BILANGA	KOBSABOLOGO
RESERVOIR	raccordé	raccordé l	raccordé	raccordé	posé	raccordé		
LOCAUX	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé		
B. F.	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé		
RESEAUX	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé	terminé		
LINEAIRE R	3304	1950	846	1416	3664	91		
LINEAIRE D	---	3373	4242	6147	5463	2271		
ENERGIE	raccordé	raccordé	raccordé	raccordé	non	raccordé	posé	posé
Pompe	posé	posé	posé	posé	posé	posé	posé	posé

A l'exception de KORSIMORO où la SONABEL tarde à raccorder, l'ensemble des travaux des sites du lot 2 se sont terminés en avril 2009.

Situation financière du lot n° 2 à fin avril

DECOMPTE	PERIODE	SITUATION	MONTANT BRUT HT
1	déc-08	payé	38 582 912
2	janv-09	payé	82 702 782
3	févr-09	visé	180 507 553
4	mars-09	visé	151 795 527
TOTAL DECOMPTE			453 588 774
MONTANT DU MARCHE INITIAL			507 134 383
AVENANT N°1			58 276 700
TOTAL			565 411 083
SOLDE SUR MARCHE YC AVENANT N°1			111 822 309
EXECUTION			80,22%

Le tableau ci dessus prend en compte l'avenant au marché en attendant sa signature, l'entreprise ayant d'ores et déjà réalisé les travaux prévus dans cette augmentation de marché.

A noter la longueur des procédures d'examen et de validation des décomptes, ainsi que celle du visa de l'avenant n°1 introduit en janvier 2009 qui n'autorise pas l'entreprise à facturer.

2.2.2.3. Réunions de chantier

Les réunions de chantier permettent :

- De suivre l'évolution des travaux et de faire le point sur les difficultés rencontrées ;
- De connaître la programmation des travaux sur le mois à venir ;
- De préparer la signature du contrat d'affermage avec les exploitants ;
- De mieux connaître les maires qui signeront un contrat d'affermage avec le même exploitant.

Les participants sont les suivants :

- Le maître d'ouvrage et ses services déconcentrés (DP et DR) ;
- Les entreprises (pour les deux réunions) ;
- Le maître d'œuvre ;
- Les maires.

La cinquième réunion de chantier a eu lieu :

- Le 02 avril 2009 à Dori (lot 1) ;
- Le 03 avril 2009 à Kaya (lot 2).

Cf : les comptes rendus des réunions de chantier à Dori et Kaya en annexe 5

2.2.2.4. Mise en affermage des centres AEPS réalisés ou réhabilités

Dès le début des travaux, il était important de mettre en œuvre le processus de mise en affermage des centres. Le maître d'œuvre avait demandé aux entreprises, par lettre du 23 octobre 2008, de faire des propositions à l'attention des maires sur la gestion des centres et le périmètre affermé.

Lot 1 groupement Vergnet hydro / Faso hydro

Tous les centres du lot n°1 ont été réceptionnés, et mis en service en avril 2009. Les contrats ont été collectivement signés le 1^{er} mai 2009. Le contrat comporte dans ses annexes :

- o la grille tarifaire avec les prix au détail selon les récipients
- o une liste de pmh intégrées au périmètre de délégation

Le contrat sera complété par l'inventaire exhaustif des matériels et équipements (DOE travaux) et du règlement de service (dans les deux mois qui suivent la mise en exploitation)

L'organisation de l'exploitant est la suivante :

- un chef de zone basé à Dori, salarié permanent de l'exploitant, il est en charge de la supervision technique et financière des centres, du contrôle et de la centralisation des recettes,
- un chef de centre recruté sur place chargé de la collecte des recettes aux BF, de la petite maintenance et de la mise en route / arrêt du générateur dans les stations thermiques. Le chef de centre est rémunéré à hauteur de 10 % des recettes
- un(e) fontainière par BF chargée de la distribution et de la vente de l'eau rémunérée à hauteur de 60 FCFA /m³

Les fonds sont déposés par le chef de centre quotidiennement sur un compte ouvert dans l'établissement financier décentralisé le plus proche.

En mai nous reviendrons plus précisément sur l'organisation de la gestion du lot 1 et nous pourrons fournir les premiers éléments de consommation après un mois de fonctionnement.

Lot n° 2 PPI international

Les centres, à l'exception de KORSIMORO, ont été réceptionnés en avril 2009.

Seul le centre de PISSILA a fait l'objet d'une signature de contrat le 4 avril et d'une mise en service le 1^{er} avril, à l'occasion d'une visite sur le site d'une mission de l'AFD.

L'organisation de l'exploitant et ses modalités d'exploitation seront détaillées en mai.

Les premiers constats sur le site de PISSILA font ressortir une très forte demande non satisfaite par les capacités de production du système. A PISSILA, la ressource serait, comme c'était prévisible, un facteur limitant.

En ce qui concerne le Lot 2, les contrats vus et approuvés par la cellule seront signés collectivement début mai 2009.

2.3. Autres prestations et divers

2.3.1. Documents élaborés par le Programme entre le 1^{er} et le 30 avril 2009

Aucun document n'a été finalisé durant le mois d'avril. L'équipe d'ANTEA a fait le point sur la capitalisation et est en train d'élaborer les documents.

2.3.2. Suivi post projet du programme

Le ministère des finances a donné accord sur la passation du marché de suivi post projet sur financement des contributions villageoises.

En avril, le marché a été introduit dans le circuit des visas pour un OS à prévoir en juin 2009.

2.3.3. Prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre sur marché de gré à gré

Une requête de marché de gré à gré portant sur la mise à disposition supplémentaire de 7,5 hommes mois supplémentaires a été introduite au niveau du service des marchés des finances. Cette prolongation financée sur les ressources de la convention avait bénéficié d'un accord du bailleur à l'occasion de l'ANO sur les avenants aux marchés d'AEPS. Elle doit permettre au maître d'œuvre, qui est au bout de ses possibilités contractuelles d'extension de son marché initial, de terminer sa mission

dans de bonnes conditions avec notamment le suivi de la fin des travaux, le bouclage et la capitalisation du Programme.

A fin avril, la DGMP n'avait pas donné accord. A compter du 1^{er} mai, le Maître d'œuvre ayant épuisé l'enveloppe du marché initial, sera donc en préfinancement total en attendant la signature de ce marché de prolongation.

2 - Ressources humaines du maître d'œuvre

Pour ce mois d'avril 2009, on notera la mise à disposition de l'équipe suivante :

- Une socio-économiste ;
- Trois chefs de base ;
- Deux contrôleurs AEPS ;
- Un expert hydraulicien AEPS.
- Un chef de mission du 1^{er} au 14 avril

3 - Suivi financier

Sur un budget global de 1 866 381 642 F CFA HT/HD (marché n°2004/20/MFB/MAHRH/SG/DGAEP et avenants n°1 et 2 au marché) pour les prestations de la maîtrise d'œuvre du Programme, **1 862 167 305 F CFA HT/HD** ont été consommés au 31 mars 2009, soit 99,8% du budget global. Le solde sur marché de **4 214 337 FCFA HT HD**. Le marché y compris avenant est donc épuisé. Le solde sera réservé pour la prise en charge d'une partie des hommes mois de mai et pour le rapport final.

Faute du marché gré à gré de prolongation, le maître d'œuvre ne pourra plus assurer sa mission de parfait achèvement du programme et devra démobiliser son personnel en mai 2009

ANNEXES

- Annexe 1 : Bilan de la mise en place et de la reconnaissance des AUE
- Annexe 2 : Recouvrement des lignes budgétaires communales pour l'entretien et la maintenance des PMH
- Annexe 3 : Bilan du recouvrement de la redevance par village pour les communes des provinces de la Gnagna, du Soum et de l'Oudalan
- Annexe 4 : Tableaux sur le remboursement aux AUE des trop-perçus par le Programme dans les 5 provinces de la Réforme
- Annexe 4 : Comptes rendus des réunions de chantier AEPS de Kaya et de Dori